RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Société par Actions Simplifiée (SAS)
Dénomination sociale : 96 degrés
Siège social : 7 Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris
SIRET : 89129661800012

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
Réunie le : Lundi 02 décembre 2024
À : 7 Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris
Heure : 18h

1. Ouverture de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société 96 degrés, convoquée conformément aux dispositions statutaires et légales, s'est tenue le lundi 02 décembre 2024 au 7 Avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris, sur convocation du Président.

Président de séance : M. Georges de Saint Mars, en qualité de Président de la société, assume la présidence de l'assemblée.

Secrétaire de séance : M. Odon de Freminville, désigné à l'unanimité par les associés présents, assume le rôle de secrétaire de séance.

2. Vérification du quorum et de la présence

Après vérification, il est constaté que :

- 20 000 actions sur 20 000 actions représentant le capital social sont présentes ou représentées.
- Le quorum requis est atteint, et l'Assemblée est déclarée valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Liste des associés présents ou représentés :

1. M. Georges de Saint Mars détenant 9 800 actions.
2. M. Odon de Freminville détenant 10 200 actions.

3. Ordre du jour

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

1. Prise d'acte de la modification de la répartition du capital social.
2. Nomination d'un nouveau Directeur Général.

4. Délibérations et décisions

4.1. Prise d'acte de la modification de la répartition du capital social

Le Président expose que, suite à une cession d'actions intervenue entre les associés, la répartition du capital social est désormais la suivante :

- M. Georges de Saint Mars : 9 800 actions représentant 49 % du capital.
- M. Odon de Freminville : 10 200 actions représentant 51 % du capital.

L'Assemblée prend acte de cette modification, laquelle sera consignée dans le registre des mouvements de titres de la société, conformément aux dispositions légales.

4.2. Modification de la direction – Nomination d'un nouveau Directeur Général

Le Président propose la nomination de M. Odon de Freminville en tant que Directeur Général de la société à compter de ce jour.

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité de :

- Nommer M. Odon de Freminville en qualité de Directeur Général.
- Accorder à M. Odon de Freminville tous les pouvoirs nécessaires pour exercer cette fonction conformément aux statuts et à la législation en vigueur.

5. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Président, ou à tout porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, pour effectuer toutes démarches nécessaires aux formalités de publicité légale et des enregistrements au greffe du tribunal de commerce.

6. Clôture de l'Assemblée

Aucune autre question n'étant soulevée, l'Assemblée est levée à 18h30.

Fait à Paris, le 02 décembre 2024.

Signatures :

Le Président de séance
Georges de Saint Mars
Signature



Le Secrétaire de séance :
Odon de Freminville
Signature

